

Résumé de la semaine

Parution d'un nouvel arrêté vendredi 22 juillet 2022.

→ Un renforcement des mesures limitation conduisant à une interdiction totale de prélèvements sur la majorité de cours d'eau, voir détails des mesures en page 2.

Météo et prévisions.

Prévisions météo








Plein soleil toute la semaine avec de la chaleur

Le soleil revient dans la journée de mercredi avec des températures estivales. Une nouvelle petite faiblesse de l'anticyclone permettra par la suite à un front nuageux, de faible activité de s'infiltrer jeudi avec le retour de nuage nombreux. Cette dégradation ne sera que passagère car l'anticyclone gonfle par la suite avec de plus en plus de soleil et des températures au-dessus des valeurs de saison.

Avec ces conditions météorologiques, la demande climatique va grimper logiquement en conséquence. L'ETP devrait se situer aux alentours de 6.5 mm/j en moyenne.

À l'heure actuelle, il n'est pas prévu de pluie dans les 10 jours à venir.

Prévisions météo à 7 jours – La roche sur yon

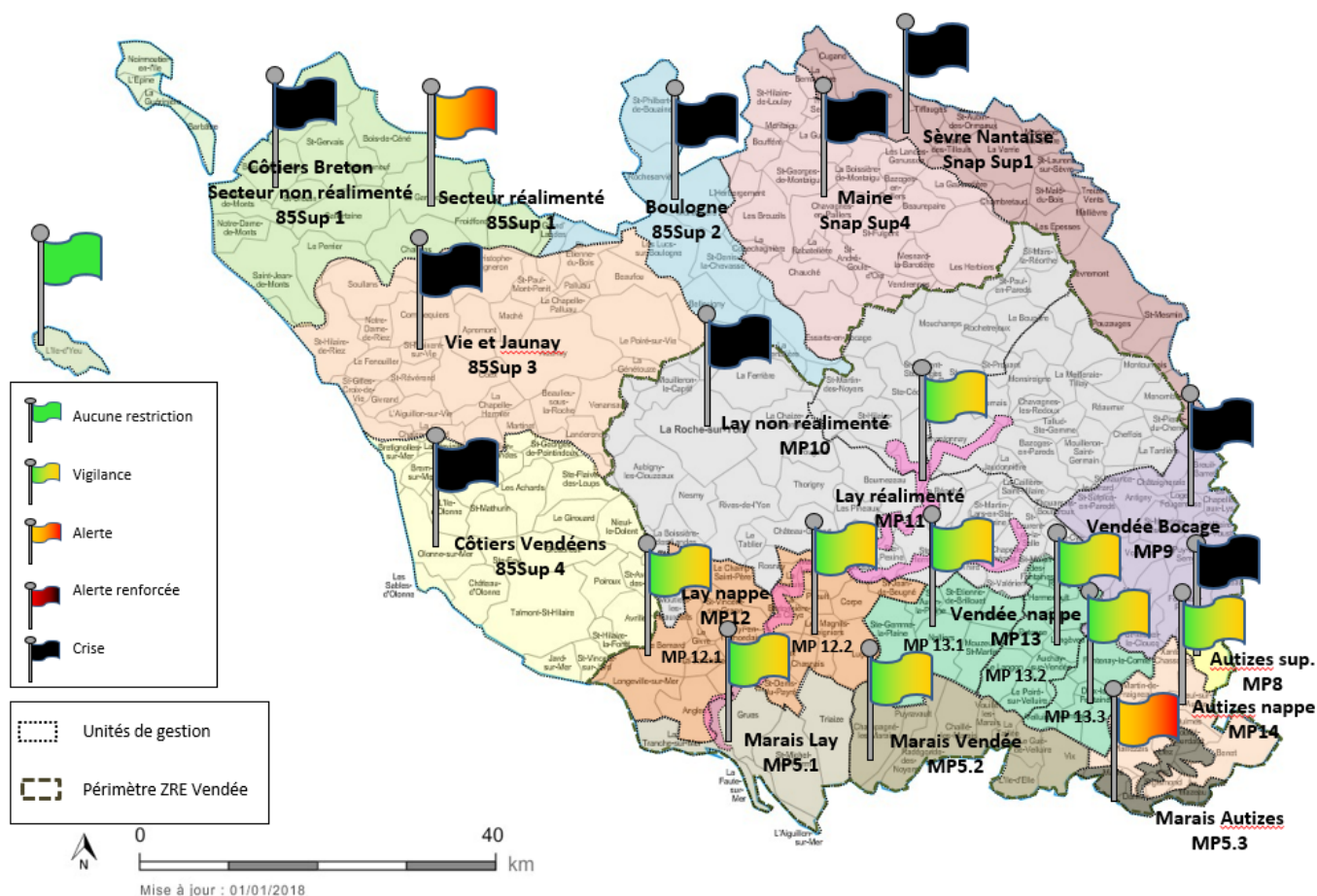
	Mercredi 27/07	Jeudi 28/07	Vendredi 29/07	Samedi 30/07	Dimanche 31/07	Lundi 01/08	Mardi 02/08
<i>Temps</i>							
<i>T° min /max (°C)</i>	13/28	14/26	15/27	15/29	15/30	16/30	19/31
<i>Pluie (mm)</i>	0	0	0	0	0	0	0

Sources : Météofrance

(icônes météo www.freepik.com)

Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

Situation au 22/07/ 2022 Arrêté préfectoral n°22-DDTM85-504-505



Le mois de juillet 2022 est exceptionnellement chaud, sec et ensoleillé. Le niveau des cours d'eau est très bas. A cause de cette situation, la majorité des cours d'eau est en interdiction totale de prélèvement.

Par arrêtés préfectoraux du 22 juillet 2022, le préfet de la Vendée a renforcé les mesures de limitation sur certains bassins à partir du 22 juillet 2022.

En détail :

- en vigilance : les secteurs **Lay nappes**, **Vendée nappes**, **Autize nappe**, **Lay réalimenté**, **marais Lay** et **marais Vendée**: Protocole de gestion collective de l'OUGC.
- en alerte : les secteurs **Marais breton réalimenté**. Soit une interdiction de prélèvements **tous les jours de 8h à 20h**. Ces restrictions concernent les prélèvements effectués directement dans le milieu (cours d'eau, canaux, etc...). Les prélèvements réalisés à partir des réserves (déconnectée du milieu et à remplissage hivernal) ne sont pas soumis à cet arrêté, ainsi que ceux pour l'abreuvement des animaux.
- en alerte : **marais Sèvre Niortaise**. Soit une réduction de 50 % du volume fractionné à la semaine.
- en crise : les secteurs **Marais Breton non réalimenté**, **Sèvre Nantaise**, **Maines**, **Logne Boulogne**, **Vie Jaunay**, **Côtiers vendéens**, **Autize superficiel**, **Vendée superficielles** et **Lay superficiel non réalimenté**. Sur ces deux bassins, les prélèvements effectués directement dans le cours d'eau (cours d'eau, canaux, etc...) sont **interdits pour l'usage agricole**. Les prélèvements réalisés à partir des réserves (déconnectée du milieu et à remplissage hivernal) ne sont pas soumis à cet arrêté, ainsi que ceux pour l'abreuvement des animaux.
- **Sur le bassin Vie et Jaunay** : les restrictions **ne s'appliquent pas** aux prélèvements réalisés dans le cadre du **protocole de gestion de la Vie en aval du barrage d'Apremont**.

Le taux de remplissage des barrages est de 70 %.

L'ensemble du département de la Vendée est maintenu en alerte eau potable et les mesures de limitation effectives depuis le 17 juin restent en vigueur.

Le remplissage des plans d'eau de chasse reste interdit dans le marais breton et dans le marais poitevin.

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site de la Roche Sur Yon
21 BD Réaumur
85013 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél. 02 51.36.82.22

Rédaction : Asma ZARAA

Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :

